

Les bienfaits du PSAEG pour le Groupe Amenuveve de Logoé



Les membres du Groupe d'Épargne Amenuveve dans le village de Logoé se font de plus en plus remarquables. Fin Septembre dernier, ils se sont partagé 1 295 275 Francs CFA et ont cotisé 115 000 francs CFA en caisse de solidarité. Cette évolution a été rendue possible grâce au Projet de soutien aux activités économiques des groupements (PSAEG).

Mis en œuvre par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB), le Projet de soutien aux activités économiques des groupements (PSAEG) continue de porter ses fruits. Dans la région Maritime, plusieurs Groupements d'épargne en profitent pour avancer.

{loadmoduleid 212}

Le Groupement villageois d'épargne et de crédit, Amenuveve dans le village de Logoé a égailé ses membres le 30 septembre dernier. Au nombre de 25, ces membres à réussi à se partager les parts.

En effet, durant 52 semaines d'activité le nombre de tampon totalisé est de 3 824 et le plus grand nombre (270) est détenu par Mme Agbo Adjoa. Le prix unitaire du tampon est 300 francs CFA.

Au niveau du Groupe Amenuveve, chaque membre est autorisé à emprunter le triple de sa cotisation avec un intérêt de 5%

chaque mois. La durée maximale du crédit est de 3 mois.

La somme totale des prêts enregistrés au cours du cycle est évaluée à 340 825 francs CFA octroyés à 9 membres. Au taux de 5%, le partage des parts a été fait avec un écart positif de 38 francs CFA sur le prix du départ du tampon.

Le Groupe d'épargne Amenuveve œuvre de façon à permettre aux membres d'épargner, de se faire des prêts et de s'entraider. Ces membres se réunissent 4 fois par mois et cotisent à chaque séance.

Le groupe est dirigé par un bureau de 5 membres dont un président, un secrétaire, un trésorier et deux auditeurs-comptables pour un mandat d'un an renouvelable une fois.

Les membres du groupe sont également tenus d'être solidaires. C'est ainsi qu'ils sont obligés de cotiser chacun 100 francs CFA à l'issue de chaque réunion pour alimenter la caisse de solidarité. La démarche vise à soutenir les membres en cas de maladie, d'hospitalisation, de mariage ou de baptême.

Le PSAEG vise à améliorer les revenus des membres des groupements ou coopératives, développer des emplois ruraux dans les villages et faciliter l'accès des membres des groupements aux microcrédits de proximité adaptés.

{loadmoduleid 220}